

Comment établir une convention pour un stage en France ?



Tout stage donne lieu à la production d'une convention de stage qui doit obligatoirement **être signée par toutes les parties avant le début du stage**.



Il est demandé de respecter, entre le moment où vous créez votre convention sur PStage et le démarrage de votre stage, un délai de **trois semaines minimum**¹.

Étape ① Saisir votre convention sur PStage et la recevoir

- a. Tout d'abord, munissez-vous des informations nécessaires à l'établissement de la convention (dates de stage, temps de travail, coordonnées des signataires, missions...)².
- b. Saisissez ensuite votre convention de stage via l'application PStage disponible sur votre ENT (un tutoriel est disponible en page d'accueil) et **enregistrez-la**.
- c. Vous recevrez alors dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés un mail de la part de la Faculté des Humanités avec votre convention en PDF.

Étape ② Récolter l'ensemble des signatures sauf celle du Doyen

Vous devrez **signer et faire signer** par voie électronique ou scan votre convention dans l'ordre suivant* :

- vous-même,
- votre tuteur·trice professionnel·le,
- le·la responsable de l'entreprise,
- votre enseignant·e référent·e.

* En cas de difficulté à respecter l'ordre des signatures, merci de bien vouloir vous rapprocher de Suzanne Klimsza ou Lisa Haouat.

Étape ③ Nous transmettre votre convention de stage signée par tous·tes sauf le Doyen

Une fois signée par l'ensemble des parties ci-dessus, la convention doit être transmise par mail, pour signature du doyen (⚠ merci de ne pas envoyer directement votre convention au Doyen) :

- pour les conventions des étudiant·e·s rattaché·e·s aux **départements Arts, Histoire, Histoire de l'art et Archéologie** > à Suzanne KLIMSZA (suzanne.klimsza@univ-lille.fr) ;
- pour les conventions des étudiant·e·s rattaché·e·s aux **départements Langues et cultures antiques, Lettres modernes, Philosophie, Sciences du langage** > à Lisa HAOUAT (lisa.haouat@univ-lille.fr).

Étape ④ Recevoir votre convention de stage validée

Une fois la convention signée par le doyen, vous recevrez un mail de la part de la Faculté des Humanités avec votre convention. Il faudra alors la transmettre à votre organisme d'accueil.

¹ À noter qu'il convient d'anticiper la saisie de votre convention en fonction des vacances universitaires (et scolaires si votre stage se déroule en école, collège ou lycée).

² Pour vous aider, vous pouvez faire remplir la pré-convention téléchargeable sur l'accueil de Pstage.

Comment établir une convention pour un stage en France ?

Cas particuliers

— Votre convention a été validée mais vous souhaitez la modifier : vous créez un avenant

Une fois votre convention validée par la Faculté, si vous souhaitez modifier les conditions d'accueil au sein de votre organisme (modification des dates du stage, du lieu de stage, des signataires, rupture du stage), il vous faut créer un avenant. Vous devez, pour cela, vous reconnecter sur votre convention dans PStage, cliquer sur l'onglet « avenant », rédiger l'avenant puis suivre la procédure habituelle.

— Vous souhaitez effectuer un stage de découverte / réorientation

Vous avez la possibilité d'effectuer, en Licence et en M1, un stage de découverte / réorientation pour découvrir les champs de métiers associés à votre poursuite d'études, acquérir une expérience professionnelle, affiner votre projet professionnel...

Ce stage (un seul par année universitaire) a une durée maximale de 77 heures. Il est indispensable que vous trouviez un tuteur enseignant dans le cadre de ce stage. La procédure administrative est la même que pour les autres stages : il convient de suivre la procédure détaillée en page 1 pour établir votre convention de stage.

- À noter :**
- Ce stage est non évalué et est distinct du stage éventuellement proposé dans votre maquette de formation.
 - L'absence en cours ou examen ne peut être légitimée par le stage.

Contacts

Pour les étudiant·es des départements Arts, Histoire et Histoire de l'art et Archéologie :

Suzanne KLIMSZA
Bureau A3.336 (au 3ème étage)
suzanne.klimsza@univ-lille.fr
03 62 26 95 00

Pour les étudiant·e-s des départements Langues et Cultures Antiques, Lettres Modernes, Philosophie et Sciences du Langage :

Lisa HAOUAT
Bureau A3.336 (au 3ème étage)
lisa.haouat@univ-lille.fr
03 62 26 97 41

Horaires d'ouverture du bureau : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h

<https://humanites.univ-lille.fr/stages-insertion-professionnelle>

Code d'inscription au cours moodle « Stages et insertion professionnelle » : msru5j